

## Instructions relatives à l'Annexe ZZ informative dans les normes harmonisées à l'appui de la directive ATEX 2014/34/UE en réponse à la demande de normalisation M/596

1. Si une exigence essentielle de santé et de sécurité donnée s'applique au produit ATEX relevant du domaine d'application de la présente norme sans être couverte par celle-ci, cela doit être indiqué dans la colonne "Remarques / Notes" du tableau de l'Annexe ZZ par l'expression "non couverte".
2. Si une norme harmonisée ne réduit pas les risques majeurs identifiés après une analyse exhaustive, relatifs à l'une des exigences essentielles de santé et de sécurité concernées et qui s'appliquent aux produits relevant de son domaine d'application, cela doit être indiqué dans la colonne "Remarques / Notes" du tableau de l'Annexe ZZ en expliquant quels risques majeurs ne sont pas réduits.

Exemple:

**Tableau ZZA.1— Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe II de la directive 2014/34/UE [L 96/309]**

Exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 2014/34/UE	Articles / paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques / Notes
1.0.1.	Article 5; 14.1; 14.2; 14.3; Annexe E.1	
1.0.2.	7.1; 7.2; Article 14; Annexe C; Annexe E.1	
1.0.3.	Annexe C; Article 12	
1.0.4.	14.1; Annexe E.1	
1.0.5.	Article 13	
1.0.6.	Article 12; Annexe E	
1.1.1.	7.1; 14.1; Annexe C; Annexe E.1	
1.1.2.	14.1; Annexe C; Annexe E.1	
1.1.3.	7.1; 14.1; Annexe E.1	Le risque de [nom du risque] n'est pas réduit

<b>Exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 2014/34/UE</b>	<b>Articles / paragraphes de la présente Norme européenne</b>	<b>Remarques / Notes</b>
1.2.1.	7.3, 7.4	
1.2.2.	5.1, 5.3, 7.3, 7.4	
1.2.3.		Non couverte